

## Cocof-Arista : une convention hors des clous

Depuis 2001, le Collège de la Cocof (Commission communautaire française) recourt à Arista, service externe de prévention et protection au travail, en dehors de toute procédure d'attribution de marché public. « Actuellement, ces prestations, qui ne portent que sur la gestion des risques psycho-sociaux, se fondent sur une convention de collaboration établie entre Arista et le Collège de la Cocof en novembre 2001, indique le porte-parole de la ministre-présidente, Fadila Laanan (PS). L'administration ne trouve pas trace de la manière dont le marché a été attribué à l'époque. » En 2001, la Cocof était dirigée par un collège PRL-PS-FDF. L'équipe actuelle hérite donc d'une situation illégale. L'administration a été priée d'élaborer un cahier des charges et de lancer une nouvelle procédure d'attribution du marché, conforme cette fois. Selon le porte-parole, ce marché ne dépasse pas les 30 000 euros par an. Les contrats impliquant la Cocof seront néanmoins tous examinés. **L. V. R.**